



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2018

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

M REVELLAT PHILIPPE
19 RUE CAMILLE CLAUDEL
94350 VILLIERS SUR MARNE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 19 53 845 957 154
Référence de l'avis : 18 35 4283540 06
Numéro de contrat de prélèvement : M3 35 0131016 80
RUM* : FR46ZZZ005002M335013101680
Numéro de propriétaire : 228 R00533 N

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4321 MB8ZT7
M REVELLAT PHILIPPE LOUIS B

PROP/INDIVIS 43 MB8ZT8
MME STROPIANO EVELYNE J

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 06/09/2018
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 101,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 421,00 €

Acomptes mensuels versés 320,00 €

35044

Compte à débiter :

FR49 3000 2076 5000 0000 4800 X63
M OU MME REVELLAT PHILIPPE
CL MONTLHERY

Prochaines échéances 2018 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2018

17 SEPTEMBRE 2018	40,00 €
15 OCTOBRE 2018	40,00 €
15 NOVEMBRE 2018	21,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2019 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2019 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2019	42,00 €	17 JUIN 2019	42,00 €
15 FEVRIER 2019	42,00 €	15 JUILLET 2019	42,00 €
15 MARS 2019	42,00 €	16 AOUT 2019	42,00 €
15 AVRIL 2019	42,00 €	16 SEPTEMBRE 2019	42,00 €
15 MAI 2019	42,00 €	15 OCTOBRE 2019	42,00 €

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 034* - Courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** :
 Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 • Sur le paiement de votre impôt :
 TRESORERIE DE DINARD
 20 RUE AMPERE - BP 90305 35803 DINARD CEDEX
 Tél : 02 99 46 10 06

 • Sur le montant de votre impôt :
 CENTRE DES IMPOTS FONCIER SAINT-MALO
 38 BD DES DEPORTES CS 31702 - 35417 SAINT-MALO CEDEX
 Tél : 02 99 20 80 99

*(Service 0,06 € / min + prix appel)

Département : 35 ILLE ET VILAINE

Commune : 228 PLEURTUIT

TF 2018		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017	20,25 %	%	%	%	18,90 %	0,173 %	%	%	
Taux 2018	20,35 %	%	%	%	19,90 %	0,173 %	7,95 %	%	
Adresse		9009 IMP CLEMENT ADER							
Base ①	801				801	801	801		
Cotisation	163				159	1	64		387
Cotisation lissée ②									
Adresse		9012 IMP CLEMENT ADER							
Base ①	39				39	39	39		
Cotisation	8				8	0	3		19
Cotisation lissée ②									
Cotisations									
2017	168				157	1	66		
2018	171				167	1	67		406
Variation		+1,79 %	%	%	+6,37 %	0 %	+1,52 %	%	%
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017		%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2018		%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres Non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisations									
2017									
2018									
Variation		%	%	%	%	%	%	%	%
		Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »							Droit proportionnel :		
Base « collectivité »							Droit fixe :		
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			15
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « état »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			
						Montant de votre impôt :			421